



Foire aux questions concernant les pâturages

Q : Que sont les limites maximales de résidus (LMR) pour les pâturages?

R : Les LMR pour le pâturage sont établies par l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Elles ne sont établies que pour les produits ayant subi des tests rigoureux en vue de l'utilisation du pesticide sur l'herbe, le foin ou d'autres aliments destinés aux animaux d'élevage tels que les bovins, les équidés, les ovins et les caprins. Seuls les herbicides ayant une LMR devraient être utilisés pour traiter la végétation indésirable dans les zones de pâturage. Les produits dotés de LMR peuvent faire l'objet de certaines restrictions en matière de pâturage. Elles apparaissent sur l'étiquette du produit. Les restrictions comprennent toutes les directives spéciales (telles que les doses d'utilisation maximales autorisées, la manière d'utiliser le foin, le fumier ou pour offrir aux animaux laitiers en lactation) relatives à l'application de l'herbicide dans les zones de pâturage.

Q : Pourquoi les LMR sont-elles importantes?

R : Lorsqu'une emprise en zone de pâturage est traitée, même si l'herbicide est homologué pour cette utilisation, l'ARLA exige toujours une LMR ou une exemption de tolérance pour tout produit destiné à l'alimentation humaine ou animale, y compris la viande, le lait, l'herbe ou le foin. Cela signifie qu'à moins de pouvoir garantir qu'aucun animal ne broute la zone traitée, un produit herbicide sans LMR ne doit pas être utilisé dans cette zone. Cela signifie également que les responsables de la gestion de la végétation ne doivent pas utiliser de produits sans LMR, si les terres traitées sont susceptibles d'être broutées, car ils pourraient être accusés d'avoir mal appliqué un herbicide.

Q : Quelle est la différence entre un herbicide avec des tolérances de pâturage et un herbicide avec des restrictions de pâturage sur son étiquette?

R : En bref, un herbicide bénéficiant d'une tolérance au pâturage signifie qu'il a fait l'objet de tests approfondis et que l'ARLA a approuvé son utilisation pour le traitement de la végétation dans les zones broutées par le bétail. Un herbicide dont l'étiquette mentionne des restrictions de pâturage signifie que le produit peut être utilisé pour traiter la végétation dans les zones de pâturage, mais que certaines restrictions doivent être respectées. Ces restrictions peuvent s'appliquer aux doses d'utilisation, aux méthodes d'application, à la manière de manipuler le

foin, le fumier ou aux mouvements du bétail à l'intérieur et à l'extérieur des zones traitées. Si les restrictions énumérées ne sont pas respectées, il s'agit d'une violation des directives de l'étiquette.

Q : L'utilisation d'herbicides sans LMR augmente-t-elle la responsabilité en cas d'application à proximité de zones de pâturage?

R : Lors de l'utilisation d'herbicides sans LMR sur une emprise, le traitement devrait être interrompu lorsque des pâturages ou d'autres terres susceptibles d'accueillir des animaux de pâturage sont atteints. Si les zones à pâturage sont traitées avec un herbicide sans tolérance pour le pâturage, il s'agit d'une violation des directives de l'étiquette. Lorsqu'un pâturage situé dans une emprise a été traité, la zone est soumise aux restrictions de pâturage figurant, le cas échéant, sur l'étiquette du produit.

Q : Quelle est la définition des zones de pâturage?

R : La définition des zones de pâturage est assez large. Il s'agit principalement de pâturages ou de prairies réservées pour le pâturage du bétail ou d'autres animaux d'élevage. Comme les emprises traversent souvent ces zones, les gestionnaires de la végétation sont responsables de la gestion de ces sites. Lors de la gestion de la végétation dans ces zones, il est important et plus efficace si les produits utilisés sont étiquetés pour chaque type de site sur l'emprise.

Q : Que se passe-t-il si le bétail mange de l'herbe traitée avec des herbicides sans LMR établie?

R : En bref, ces animaux ne peuvent être ni vendus ni abattus pour la consommation humaine. Cela inclut : vaches, chevaux, chèvres, moutons ou tout autre animal susceptible de brouter et d'ingérer de l'herbe traitée. Ainsi, même si un animal s'échappe d'un pâturage clôturé et broute une zone traitée avec un herbicide sans tolérance de pâturage, cet animal est considéré comme avarié et il ne peut être vendu pour l'alimentation. Cette situation est potentiellement dévastatrice pour les éleveurs et les agriculteurs qui vivent de la vente de bétail.

Foire aux questions concernant les pâturages

Q : Comment Corteva Agriscience™ crée-t-elle des produits qui offrent de larges possibilités d'utilisation?

R : Lorsqu'ils utilisent des herbicides, les responsables de la gestion de la végétation apprécient le fait de travailler avec une étiquette à grande portée et flexible. Cela permet de minimiser les problèmes potentiels avec les agences de réglementation et le public averti. Il est également essentiel que les utilisateurs comprennent et respectent les étiquettes des produits. Par exemple, qu'ils doivent comprendre la différence entre les herbicides avec et sans LMR.

Corteva Agriscience investit considérablement dans la création de produits dotés de l'étiquetage le plus souple du secteur, y compris les LMR. Nous nous efforçons également de fournir des étiquettes de produits faciles à comprendre, afin de minimiser les erreurs d'utilisation. L'utilisation de ces produits conformément aux directives figurant sur l'étiquette minimise la responsabilité de l'applicateur et garantit la tranquillité d'esprit. De plus, Corteva Agriscience dispose de spécialistes en GIV pour soutenir les programmes de gestion de la végétation et afin de s'assurer que nos produits donnent les meilleurs résultats de l'industrie.

Q : Quels sont les produits proposés par Corteva Agriscience pour lesquels des LMR ont été établies?

R : Corteva Agriscience propose un portefeuille complet de produits en GIV avec des tolérances de pâturage, tous conçus avec l'utilisateur final en tête. Ces produits offrent aux responsables de la gestion de la végétation une flexibilité et une commodité optimales lors des traitements. Tous les herbicides de GIV pour grands pâturages libres et pâturages de Corteva Agriscience possèdent des LMR établies. Même avec ces LMR établies, il existe des restrictions ou des précautions pour certains produits. Pour obtenir plus d'information, veuillez lire soigneusement l'étiquette du produit.

Pour obtenir plus d'informations sur les produits de Corteva Agriscience en GIV ou pour contacter nos experts en GIV, veuillez visiter GIV.corteva.ca

